

ONCORIF

Réseau Régional de Cancérologie
Île-de-France

**Consignes de remplissage
Enquête nationale INCa
« Suivi de la montée en charge du DCC »**

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Introduction | 3 |
| Consignes relatives à l'enquête INCa – Suivi de la montée en charge du DCC | 4 |
| Grille de recueil - Enquête nationale INCa - Suivi de la montée en charge du DCC | 12 |

Introduction

Le recueil des données relatives à la montée en charge du DCC est un outil à destination des professionnels et des acteurs de la santé publique permettant le pilotage régional et national de la mise en œuvre du DCC. Les données recueillies auprès de tous les centres de coordination de cancérologie (3C) seront également mises à leur disposition lors de l'enquête annuelle des tableaux de bord en cancérologie.

La cible pour le système d'information DCC a été actualisée, elle est décrite dans l'Instruction SG/DSSIS/INCa/2016/109 du 5 avril 2016. Les indicateurs définis permettent de suivre les évolutions locales en lien avec les exigences du cadre transversal commun à l'organisation de la coordination des soins et à la gestion des parcours, ainsi que celles du parcours de cancérologie.

Le suivi de la montée en charge vise à mesurer :

- la dématérialisation des documents (fiches RCP et PPS), condition préalable à leur diffusion rapide à l'ensemble des acteurs impliqués auprès des patients dont le médecin traitant exerçant en ville ;
- l'interopérabilité de ces documents afin que les contenus (structuration des informations) puissent être interprétés et utilisés suite à leur extraction automatique, notamment pour la construction, via le composant national du DCC, d'une base de données cliniques et d'activité dans un objectif de surveillance épidémiologique et d'évaluation des politiques de santé.

Les documents du parcours ainsi structurés pourront être mis à la disposition du patient lui-même ainsi qu'aux professionnels de santé autorisés à y accéder, via le DMP ;

- la diffusion sécurisée des documents de soins et d'accompagnement des patients par l'échange et par leur partage avec les professionnels impliqués autour du patient, et tout particulièrement avec le médecin traitant exerçant en ville ;
- l'accès à des comptes-rendus d'anatomocytopathologie transmis au format dématérialisé par les laboratoires en amont de la RCP, facilitant ainsi la diffusion des informations aux professionnels de santé et le cas échéant, l'intégration des données aux systèmes d'informations métier. Recueil annuel.

Organisation du recueil

Le recueil s'organise en 3 temps :

1. Pré-remplissage des données régionales par le RRC pendant 1 semaine
2. Recueil des données par les 3C pendant 3 semaines
3. Consolidation des données régionales par le RRC pendant 1 semaine

Les données pré-remplies par le RRC la première semaine sont **consultables** par les 3C.

Les consignes de remplissage de l'enquête ne concernent que sur **le recueil des données par les 3C**.

Consignes relatives à l'enquête INCa – Suivi de la montée en charge du DCC

Les modifications apportées sont surlignées

| N° | Libellés de la grille | Instructions |
|---|---|---|
| Fiche de réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) | | |
| Comptabilisation des fiches RCP | Comptabilisation des fiches RCP pour ce recueil | <p>Cocher « Fiches RCP comptabilisables » s'il est possible de comptabiliser, même partiellement (données disponibles que dans quelques établissements du 3C), toutes les fiches RCP validées (discutées ou enregistrées) par le coordonnateur RCP.</p> <p>Cocher « Fiches RCP non comptabilisables » s'il n'est pas possible de comptabiliser les fiches RCP validées (discutées ou enregistrées).</p> <p>Si vous avez la possibilité de comptabiliser les fiches RCP, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « Fiches RCP non comptabilisables »</p> |
| Fiche RCP – Tous formats confondus | | |
| Q. 1 | Nombre total des fiches RCP validées tous formats | <p>Si vous avez indiqué pouvoir comptabiliser les fRCP, cette information doit être renseignée, et ne peut être égale à 0.</p> <p>Indiquer le nombre total de fiches RCP validées (discutées ou enregistrées), tous formats confondus à savoir, papier, document Word, scan de document papier et autres formats utilisés.</p> <p>Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |
| Fiche RCP numérique – Solution informatique régionale | | |
| <p><i>Il est question de dénombrer les fiches RCP produites, créées dans la solution informatique (dossier communicant de cancérologie) déployée dans la région Ile-de-France, les copies ne sont pas à prendre en compte.</i></p> <p>Si la fiche RCP est dans différents systèmes d'information, ne la comptabiliser qu'une fois.</p> | | |
| Q. 2 | Nombre de fiches RCP validées et remplies, par votre 3C, dans la solution informatique partagée au niveau régional (mise à disposition par votre RRC) | <p>Indiquer le nombre de fiches RCP validées et remplies par le 3C dans la solution régionale.</p> <p>Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |

Niveau de structuration des fiches RCP numériques dans la solution régionale

Le standard CDA R2 est un standard informatique type dédié à la création de documents cliniques et à son partage de manière compréhensible à d'autres systèmes d'information. Il est structuré sous la forme d'un XML qui se compose de deux parties distinctes, l'en-tête et le corps. L'en-tête structuré contient les informations générales et nécessaires à la gestion du document. Ces informations permettent de relier le document au contexte de soins dans lequel il a été produit, de le classer dans les catégories adéquates et de gérer son évolution et son accessibilité dans la durée.

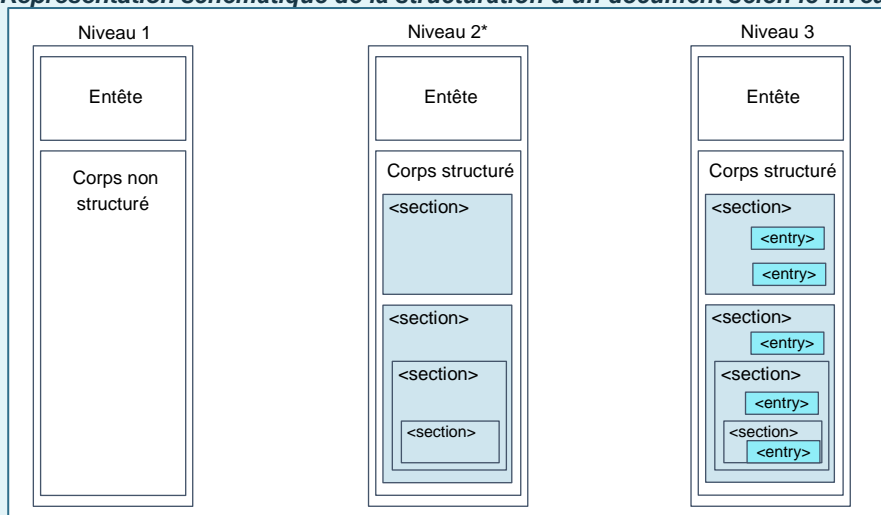
Le corps, lui, contient l'ensemble des données cliniques, qui peuvent être non structurées (Niveau 1 : les données cliniques se présentent sous la forme d'un document PDF), ou très structurées (Niveau 3 : voir schéma).

La structure de base de l'en-tête est identique quel que soit le type de document et quel que soit le degré de structuration choisi. Les éléments de l'en-tête portent notamment sur :

- La qualification du document : identifiant globalement unique, type, modèle, date de création, titre, langue, niveau de confidentialité, etc.
- La qualification de l'acte ou des actes documentés : code acte, prescription, horodatage, venue, cadre d'exercice, modalité d'exercice, lieu d'exercice, etc. ;
- Les participants : patient, auteur, responsable, organisation émettrice, valideurs, destinataires désignés, autres participants, etc.

La déclaration du niveau de structuration Niveau 3 des fRCP n'est validée qu'après envoi du rapport de conformité à l'INCa comme élément de preuve. L'INCa valide le résultat « OUI » ou le modifie si nécessaire en l'absence de rapport de conformité CDA N3 vérifié par l'ASIP santé.

Représentation schématique de la structuration d'un document selon le niveau



Source : <https://esante.gouv.fr/interoperabilite/ci-sis>

(*) Ce format n'est pas pris en compte dans cette enquête

| | | |
|-------|---|---|
| Q. 2a | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 1 | <p>Le RRC renseigne cette information en début de recueil, elle est consultable par les 3C.</p> <p>Cocher « oui » si la solution informatique régionale permet la production de documents respectant les règles de structuration et de contenu des éléments communs permettant le partage et l'échange de données administratives et organisationnelles et l'enregistrement des fRCP dans le DMP.</p> <p>Cocher « non » si la solution informatique régionale ne permet pas la production de type de documents.</p> |
| Q. 2b | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 3 | <p>Le RRC renseigne cette information en début de recueil, elle est consultable par les 3C.</p> <p>Cocher « oui » si la solution informatique régionale permet la production de documents respectant les règles de structuration et de contenu des éléments communs permettant l'interopérabilité des systèmes d'information, et donc le partage et l'échange de l'ensemble des données du document.</p> <p>Cocher « non » si la solution informatique régionale ne permet pas la production de type de documents.</p> |

Fiche RCP numérique – Solution informatique locale

Il est question de dénombrer les fiches RCP intégrées dans la solution informatique déployée au niveau local (établissement de santé en tant qu'outil mutualisé ou pas).

Si la fiche RCP est dans différents systèmes d'information, ne la comptabiliser qu'une fois.

| | | |
|------|---|--|
| Q. 3 | Nombre de fiches RCP validées et remplies, par votre 3C, dans la solution informatique partagée équipant le niveau local (propre au 3C ou au SIH d'établissement) | <p>Indiquer le nombre de fiches RCP validées et remplies par le 3C dans la solution locale.</p> <p>Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |
|------|---|--|

Niveau de structuration des fiches RCP numériques dans la solution locale

En cas de difficulté, rapprochez-vous de l'administration de la solution locale ou du concepteur.

En cas de coexistence de plusieurs solutions informatiques, le format CDA R2 est validé quand il concerne 100% des numériques déclarés en amont.

Un rapport de conformité CDA Niveau3 doit avoir été transmis à l'ASIP santé et l'INCa, avec la fiche RCP utilisée pour le test. L'INCa valide le résultat « OUI » ou le modifie si nécessaire en l'absence de rapport de conformité CDA Niveau 3 vérifié par l'ASIP santé.

| | | |
|-------|---|--|
| Q. 3a | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 1 | <p>Pas de rapport de conformité à fournir.</p> <p>Cocher « oui » si la solution informatique locale permet la production de documents respectant les règles de structuration et de contenu des éléments communs permettant le partage et l'échange de <u>données administratives et organisationnelles et l'enregistrement des fRCP dans le DMP.</u></p> <p>Cocher « non » si la solution informatique locale ne permet pas la production de type de documents.</p> |
| Q. 3b | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 3 | <p>Rapport de conformité à fournir</p> <p>Cocher « oui » si la solution informatique locale permet la production de documents respectant les règles de structuration et de contenu des éléments communs permettant l'interopérabilité des systèmes d'information, et donc le partage et l'échange de <u>l'ensemble des données du document.</u></p> <p>Cocher « non » si la solution informatique locale ne permet pas la production de type de documents.</p> |

| Programme personnalisé de soin (PPS) | | |
|--|--|--|
| <i>Les explications de remplissage citées à l'instar de la partie « Fiche RCP » sont à appliquer dans la partie « Programme personnalisé de soin »</i> | | |
| Comptabilisation des PPS | Comptabilisation des PPS pour ce recueil | <p>Cocher « PPS comptabilisables » s'il est possible de comptabiliser tous les PPS validés (issus d'une proposition thérapeutique, initiaux ou mis à jour pouvant être remis au patient), tous formats confondus.</p> <p>Cocher « PPS non comptabilisables » s'il n'est pas possible de comptabiliser les PPS validés.</p> <p>Si vous avez la possibilité de comptabiliser les PPS, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « PPS non comptabilisables »</p> |
| PPS – Tous formats confondus | | |
| Q. 4 | Nombre total de PPS produits tous formats | <p>Si vous avez indiqué pouvoir comptabiliser les PPS, cette information doit être renseignée, et ne peut être égale à 0.</p> <p>Indiquer le nombre total de PPS produits, tous formats confondus à savoir, papier, document Word, scan de document papier et autres formats utilisés. Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |
| PPS numérique – Solution informatique régionale | | |
| <p><i>Il est question de dénombrer les PPS produits, créés dans la solution informatique (dossier communicant de cancérologie) déployée dans la région Ile-de-France, les copies ne sont pas à prendre en compte.</i></p> <p>Si le fiche PPS est dans différents systèmes d'information, ne le comptabiliser qu'une fois.</p> | | |
| Q. 5 | Nombre de PPS validés et remplis, par votre 3C, dans la solution informatique partagée au niveau régional (mise à disposition par votre RRC) | <p>Indiquer le nombre de PPS validés et remplis par le 3C, dans la solution régionale.</p> <p>Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |
| Niveau de structuration des PPS numériques dans la solution régionale | | |
| Q. 5a | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 1 | <p>Le RRC renseigne cette information en début de recueil, elle est consultable par les 3C.</p> <p>Cocher « oui » si la solution informatique régionale permet la production de documents respectant les règles de structuration et de contenu des éléments communs permettant le partage et l'échange de <u>données administratives et organisationnelles et l'enregistrement des fRCP dans le DMP.</u></p> <p>Cocher « non » si la solution informatique régionale ne permet pas la production de type de documents.</p> |
| Q. 5b | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 3 | <p>Le RRC renseigne cette information en début de recueil, elle est consultable par les 3C.</p> <p>Cocher « oui » si la solution informatique régionale permet la production de documents respectant les règles de structuration et de contenu des éléments communs permettant l'interopérabilité des systèmes d'information, et donc le partage et l'échange de <u>l'ensemble des données du document.</u></p> <p>Cocher « non » si la solution informatique régionale ne permet pas la production de type de documents.</p> |

| PPS numérique – Solution informatique locale | | |
|---|--|--|
| Q. 6 | Nombre de PPS validés et remplis, par votre 3C, dans la solution informatique partagée équipant le niveau local (propre au 3C ou au SIH d'établissement) | Indiquer le nombre de PPS validés et remplis par le 3C dans la solution locale. Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Niveau de structuration des PPS numériques dans la solution locale | | |
| <p><i>En cas de difficulté, rapprochez-vous de l'administration de la solution locale ou du concepteur.</i></p> <p><i>En cas de coexistence de plusieurs solutions informatiques, le format CDA R2 est validé quand il concerne 100% des numériques déclarés en amont.</i></p> <p><i>Un rapport de conformité CDA Niveau3 doit avoir été transmis à l'ASIP santé et l'INCa, avec la fiche RCP utilisée pour le test. L'INCa valide le résultat « OUI » ou le modifie si nécessaire en l'absence de rapport de conformité CDA Niveau 3 vérifié par l'ASIP santé.</i></p> | | |
| Q. 6a | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 1 | <p>Pas de rapport de conformité à fournir.</p> <p>Cocher « oui » si la solution informatique locale permet la production de documents respectant les règles de structuration et de contenu des éléments communs permettant le partage et l'échange de <u>données administratives et organisationnelles et l'enregistrement des fRCP dans le DMP.</u></p> <p>Cocher « non » si la solution informatique locale ne permet pas la production de type de documents.</p> |
| Q. 6b | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 3 | <p>Rapport de conformité à fournir</p> <p>Cocher « oui » si la solution informatique locale permet la production de documents respectant les règles de structuration et de contenu des éléments communs permettant l'interopérabilité des systèmes d'information, et donc le partage et l'échange de <u>l'ensemble des données du document.</u></p> <p>Cocher « non » si la solution informatique locale ne permet pas la production de type de documents.</p> |

Accessibilité de la fiche RCP au médecin traitant (MT) et suivi des modes de diffusion

Les questions suivantes sont relatives au nombre de fiches de RCP numériques, issues de la solution informatique régionale et/ou locale, transmises aux médecins traitants pour cette campagne de recueil.

4 modalités de diffusion ont été identifiées:

- par la messagerie sécurisée. La fiche RCP est transmise au médecin traitant qui en possède une
- par le Dossier Médical Partagé (DMP). La solution informatique est compatible avec le DMP pour permettre le dépôt de documents dans le DMP d'un patient
- par les plateformes de partage régionale ou locale permettant l'accès sécurisé aux professionnels de santé impliqués dans la prise en charge du patient. Pour comptabiliser les documents, le médecin traitant est informé qu'un nouveau document a été ajouté dans la plateforme par notifications.

Il y a deux groupes de questions pour évaluer l'accessibilité des fiches de RCP aux médecins traitants et identifier comment elles leur parviennent.

Dans un premier temps, les déclarations permettent d'apprécier la capacité à transmettre des Fiches RCP de manière sécurisée pour chacune des solutions existantes (régionale et/ou locale).

Le médecin traitant est identifié dans la fiche et il dispose peut-être d'une messagerie sécurisée.

Il y a deux déclarations et les nombres Q7B et Q7D ne peuvent pas être supérieurs au nombre total de fiches numériques, ni aux déclarations Q7A et Q7C.

Dans un second temps, les déclarations concernent les envois effectifs de fiches RCP de manière sécurisée.

Une même fiche RCP peut être transmise en utilisant plusieurs modalités. Tous les médecins traitants ne disposent pas de messagerie sécurisée.

Une déclaration pourrait être : certaines fiches seront transmises par messagerie sécurisée (le MT dispose d'une messagerie sécurisée de santé) et l'ensemble des fiches seront déposées dans le DMP de chacun des patients. Alors tous les médecins traitants identifiés pourront accéder aux fiches RCP de leur(s) patient(s).

Identification du médecin traitant et transmission sécurisée

| | | |
|------|---|---|
| Q. 7 | Comptabilisation des fiches RCP pour lesquelles un médecin traitant est identifié | <p>Cocher « comptabilisables » s'il est possible de comptabiliser, même partiellement pour toutes les fiches RCP numériques déclarées précédemment, le nombre de fois où le médecin traitant est identifié.</p> <p>Cocher « Non comptabilisables » s'il n'est pas possible de comptabiliser, même partiellement pour toutes les fiches RCP numériques déclarées précédemment, le nombre de fois où le médecin traitant est identifié</p> <p>Si vous avez la possibilité de comptabiliser cette donnée, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « Non comptabilisables »</p> |
|------|---|---|

Solution informatique régionale

| | | |
|-------|---|--|
| Q. 7a | Nombre total de fiches RCP numériques pour lesquelles un médecin traitant est identifié | <p>Indiquer le nombre total de fiches RCP pour lesquelles le médecin traitant est identifié.</p> <p>Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |
| Q. 7b | Nombre total de fiches RCP numériques pour lesquelles un médecin traitant identifié dispose d'une messagerie sécurisée | <p>Indiquer le nombre total de fiches RCP pour lesquelles le médecin traitant identifié dispose d'une messagerie sécurisée.</p> <p>Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |

Solution informatique locale

| | | |
|-------|---|--|
| Q. 7c | Nombre total de fiches RCP numériques pour lesquelles un médecin traitant est identifié | <p>Indiquer le nombre total de fiches RCP pour lesquelles le médecin traitant est identifié.</p> <p>Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |
| Q. 7d | Nombre total de fiches RCP numériques pour lesquelles un médecin traitant identifié dispose d'une messagerie sécurisée | <p>Indiquer le nombre total de fiches RCP pour lesquelles le médecin traitant identifié dispose d'une messagerie sécurisée.</p> <p>Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |

Fiches RCP numériques régionales et/ou locale diffusées aux MT

La complexité du remplissage est que les déclarations du RRC (période de pré-remplissage des données régionales) doivent être complétées par celles du 3C. Une seule zone de déclaration.

Vous avez la possibilité de transmettre les fRCP par différents moyens. Il s'agit d'identifier le nombre de fRCP transmises de manière sécurisée au médecin traitant.

Si vous n'avez pas la possibilité de comptabiliser le nombre de fRCP transmises de façon sécurisée, quelle que soit la modalité, il est préférable de cocher « non comptabilisable » pour l'ensemble.

| | | |
|-------|---|--|
| Q. 8 | Comptabilisation des fiches RCP numériques diffusées aux MT | <p>Cocher « comptabilisables » s'il est possible de comptabiliser le nombre de fiches RCP diffusées de manière sécurisée.</p> <p>Cocher « Non comptabilisables » s'il n'est pas possible de comptabiliser le nombre de fiches RCP diffusées de manière sécurisée.</p> <p>Si vous avez la possibilité de comptabiliser cette donnée, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « Non comptabilisables »</p> |
| Q. 8a | Nombre total de fiches RCP diffusées de manière sécurisée | <p>Indiquer le nombre total de fiches RCP diffusées de manière sécurisée, peu importe le moyen.</p> <p>Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0".</p> |

Modalités de diffusion de la fiche RCP au MT

| | | |
|-------|---|--|
| Q. 8b | Nombre de fiches RCP envoyées par messagerie sécurisée | Indiquer le nombre de fiches RCP envoyées par messagerie sécurisée. |
| Q. 8c | Nombre de fiches RCP déposées dans le DMP | Indiquer le nombre de fiches RCP déposées dans le DMP. |
| Q. 8d | Nombre de fiches RCP déposées dans la plateforme régionale accessible au médecin traitant avec notification préalable | Indiquer le nombre de fiches RCP déposées dans la plateforme régionale accessible au médecin traitant <u>avec notification préalable</u>. |
| Q. 8e | Nombre de fiches RCP déposées dans un autre espace partagé local accessible au médecin traitant avec notification préalable | Indiquer le nombre de fiches RCP déposées dans un autre espace partagé local accessible au médecin traitant <u>avec notification préalable</u>. |

Compte rendu anatomocytopathologique (CR-ACP)

Questions à renseigner annuellement au 3^{ème} trimestre.

Le CR ACP dématérialisé est un document numérique (pdf) ou structuré au format CDA-R2 (niveau 1 ou 3).

*Ne sont pris en compte dans ce recueil que les CR-ACP **dématérialisés** provenant directement à l'équipe RCP par un laboratoire de pathologie ou par le professionnel de santé qui le retransmet à l'équipe RCP.*

Sont également pris en compte les CR ACP directement intégrés au SIH, disponibles dans la solution informatique régionale et/ou locale (sans envoi préalable du document à l'équipe RCP).

| | | |
|-------|---|---|
| Q. 9 | Comptabilisation des CR-ACP | <p>Cocher « comptabilisables » s'il est possible de comptabiliser les CR ACP dématérialisés.</p> <p>Cocher « Non comptabilisables » s'il n'est pas possible de comptabiliser les CR ACP.</p> <p>Si vous avez la possibilité de comptabiliser cette donnée, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « Non comptabilisables »</p> |
| Q. 9a | Estimez la proportion des CR ACP dématérialisés, transmis pour la tenue de la 1 ^{ère} RCP | Indiquer la proportion (%) des CR ACP dématérialisés, transmis pour la tenue de la 1^{ère} RCP |
| Q. 9b | Part des CR ACP dématérialisés dans la solution informatique partagée au niveau régional (mise à disposition par votre RRC) | Indiquer la part (%) des CR ACP dématérialisés transmis, déclarés précédemment et partagés au niveau de la solution régionale pour la tenue de la 1^{ère} RCP |
| Q. 9c | Part des CR ACP dématérialisés dans la solution informatique partagée au niveau local (propre au 3C ou au SIH de l'établissement) | Indiquer la part (%) des CR ACP dématérialisés transmis, déclarés précédemment et partagés au niveau de la solution locale pour la tenue de la 1^{ère} RCP |

Grille de recueil - Enquête nationale INCa - Suivi de la montée en charge du DCC

| N° | Libellés de la grille | Instructions |
|---|---|--|
| Fiche de réunion de concertation pluridisciplinaire (RCP) | | |
| Comptabilisation des fiches RCP | Comptabilisation des fiches RCP pour ce recueil | <input type="checkbox"/> Fiches RCP comptabilisables <input type="checkbox"/> Fiches RCP non comptabilisables Si vous avez la possibilité de comptabiliser les fiches RCP, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « Fiches RCP non comptabilisables » |
| Fiche RCP – Tous formats confondus | | |
| Q. 1 | Nombre total des fiches RCP validées tous formats | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Fiche RCP numérique – Solution informatique régionale | | |
| Q. 2 | Nombre de fiches RCP validées et remplies, par votre 3C, dans la solution informatique partagée au niveau régional (mise à disposition par votre RRC) | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Niveau de structuration des fiches RCP numériques dans la solution régionale | | |
| Q. 2a | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 1 | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Q. 2b | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 3 | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Fiche RCP numérique – Solution informatique locale | | |
| Q. 3 | Nombre de fiches RCP validées et remplies, par votre 3C, dans la solution informatique partagée équipant le niveau local (propre au 3C ou au SIH d'établissement) | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Niveau de structuration des fiches RCP numériques dans la solution locale | | |
| Q. 3a | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 1 | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Q. 3b | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 3 | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

| Programme personnalisé de soin (PPS) | | |
|---|--|--|
| Comptabilisation des PPS | Comptabilisation des PPS pour ce recueil | <input type="checkbox"/> PPS comptabilisables <input type="checkbox"/> PPS non comptabilisables Si vous avez la possibilité de comptabiliser les PPS, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « PPS non comptabilisables » |
| PPS – Tous formats confondus | | |
| Q. 4 | Nombre total de PPS produits tous formats | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| PPS numérique – Solution informatique régionale | | |
| Q. 5 | Nombre de PPS validés et remplis, par votre 3C, dans la solution informatique partagée au niveau régional (mise à disposition par votre RRC) | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Niveau de structuration des PPS numériques dans la solution régionale | | |
| Q. 5a | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 1 | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Q. 5b | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 3 | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| PPS numérique – Solution informatique locale | | |
| Q. 6 | Nombre de PPS validés et remplis, par votre 3C, dans la solution informatique partagée équipant le niveau local (propre au 3C ou au SIH d'établissement) | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Niveau de structuration des PPS numériques dans la solution locale | | |
| Q. 6a | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 1 | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Q. 6b | La solution permet la production et la transmission des documents au format CDA R2 niveau 3 | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

| Accessibilité de la fiche RCP au médecin traitant (MT) et suivi des modes de diffusion | | |
|--|---|---|
| Identification du médecin traitant et transmission sécurisée | | |
| Q. 7 | Comptabilisation des fiches RCP pour lesquelles un médecin traitant est identifié | <input type="checkbox"/> Comptabilisables <input type="checkbox"/> Non comptabilisables Si vous avez la possibilité de comptabiliser cette donnée, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « Non comptabilisables » |
| Solution informatique régionale | | |
| Q. 7a | Nombre total de fiches RCP numériques pour lesquelles un médecin traitant est identifié | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Q. 7b | Nombre total de fiches RCP numériques pour lesquelles un médecin traitant identifié dispose d'une messagerie sécurisée | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Solution informatique locale | | |
| Q. 7c | Nombre total de fiches RCP numériques pour lesquelles un médecin traitant est identifié | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Q. 7d | Nombre total de fiches RCP numériques pour lesquelles un médecin traitant identifié dispose d'une messagerie sécurisée | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Fiches RCP numériques diffusées aux MT | | |
| Q. 8 | Comptabilisation des fiches RCP numériques diffusées aux MT | <input type="checkbox"/> Comptabilisables <input type="checkbox"/> Non comptabilisables Si vous avez la possibilité de comptabiliser cette donnée, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « Non comptabilisables » |
| Q. 8a | Nombre total de fiches RCP diffusées de manière sécurisée | Saisie libre (en nombre) Ce nombre doit être supérieur ou égal à "0". |
| Modalités de diffusion de la fiche RCP au MT | | |
| Q. 8b | Nombre de fiches RCP envoyées par messagerie sécurisée | Saisie libre (en nombre) |
| Q. 8c | Nombre de fiches RCP déposées dans le DMP | Saisie libre (en nombre) |
| Q. 8d | Nombre de fiches RCP déposées dans la plateforme régionale accessible au médecin traitant avec notification préalable | Saisie libre (en nombre) |
| Q. 8e | Nombre de fiches RCP déposées dans un autre espace partagé local accessible au médecin traitant avec notification préalable | Saisie libre (en nombre) |

Compte rendu anatomocytopathologique (CR-ACP)

Ne sont pris en compte dans ce recueil que les CR-ACP **dématérialisés** provenant directement à l'équipe RCP par un laboratoire de pathologie ou par le professionnel de santé qui le retransmet à l'équipe RCP.

Le CR ACP dématérialisé est un document numérique (pdf) ou structuré au format CDA-R2 (niveau 1 ou 3).

Sont également pris en compte les CR ACP directement intégrés au SIH, disponibles dans la solution informatique régionale et/ou local (sans envoi préalable du document à l'équipe RCP).

Données à saisir annuellement lors du 3ème quadrimestre

| | | |
|-------|---|---|
| Q. 9 | Comptabilisation des CR-ACP | <input type="checkbox"/> Comptabilisables <input type="checkbox"/> Non comptabilisables Si vous avez la possibilité de comptabiliser cette donnée, mais que vous n'avez pas l'information, cocher « Non comptabilisables » |
| Q. 9a | Estimez la proportion des CR ACP dématérialisés, transmis pour la tenue de la 1ère RCP en... | Saisie libre (en %) |
| Q. 9b | Part des CR ACP dématérialisés dans la solution informatique partagée au niveau régional (mise à disposition par votre RRC) | Saisie libre (en %) |
| Q. 9c | Part des CR ACP dématérialisés dans la solution informatique partagée au niveau local (propre au 3C ou au SIH de l'établissement) | Saisie libre (en %) |

Vous êtes arrivé(e) à la fin du questionnaire. Nous vous remercions pour votre participation !

Je déclare avoir terminé la saisie de l'ensemble du questionnaire pour la période de recueil reprise ci-dessus

Oui

Après avoir cliqué sur "Enregistrer et revenir à l'accueil", vous avez terminé le recueil.

Vous conservez la possibilité de modifier vos réponses en cas d'erreur en cliquant sur "Remplir l'enquête" dans la plateforme.

Vous pouvez consulter et imprimer les réponses saisies en cliquant sur "Consulter les réponses aux questionnaires".

Vous pouvez saisir un commentaire relatif aux informations renseignées, aux difficultés rencontrées, etc.

Rédacteur

Coralie BERA, Chef de projets, ONCORIF

Contributeurs

Frédérique BUFFAUT, Chef de projets partage des informations médicales, INCa

Nathalie JOUANNE, Coordinateur 3C, Institut Curie

Reda MENASRIA, Coordinateur 3C, Grand Hôpital Est Francilien

Benjamin PLAS, Coordinateur 3C, Hôpital Foch